

# La lettre des Pistes

L'ADSP EN ACTIONS



ASSOCIATION NATIONALE  
DES DIRECTEURS DE PISTES  
ET DE LA SÉCURITÉ DE STATIONS  
DE SPORTS D'HIVER

N° 2 • Avril 2013

ÉDITO

## Ensemble, on est toujours plus forts !

Nous avons  
beaucoup d'objectifs  
communs et tout à  
gagner à échanger  
davantage.

La saison qui s'achève a été très bonne en terme d'enneigement, c'est une évidence. Mais il est également pertinent de rappeler que c'est l'investissement et la mobilisation de tous les acteurs de la montagne qui permet de transformer une météo favorable en bonne saison "économique".

Cette même mobilisation qui permet de nous faire avancer sur les grands sujets, de mettre en œuvre des actions qui seront d'autant plus efficaces qu'elles auront été préparées dans la concertation.

**Anticiper, échanger, participer** à l'évolution de nos métiers, **progresser ensemble...** sont des démarches qui nous tiennent à cœur.

Dans cet esprit nous avons mis en place une conférence / table-ronde à l'occasion du salon Alpiro, une conférence volontairement et résolument ouverte à tous. ▲



Benjamin Blanc - Président de l'ADSP

TEMPS FORT



## Retrouvez-nous à Alpiro Chambéry

**Programme chargé pour le rendez-vous chambérien soutenu par l'ADSP** : un salon rassemblant 200 marques et exposants, un volet Assises particulièrement riche et abordant des thématiques aussi diverses que l'immobilier en station, les investissements ou encore le rôle du câble dans les liaisons ville-montagne, un programme de conférences exposants pour découvrir les dernières innovations techniques, un concours d'architecture en montagne, et enfin, last but not least, la **table-ronde organisée jeudi après-midi par l'ADSP** et articulée autour de la sécurité des pistes de ski.

Le bon timing pour **faire le point en fin de saison** et **préparer dès maintenant – et efficacement – l'hiver prochain.** ▲

SAVE THE DATE

## Prochaine AG de l'ADSP à Vaison La Romaine les 1<sup>er</sup> et 2 octobre

Une édition n'est pas coutume, l'AG 2013 de l'ADSP sera organisée exceptionnellement un mois avant celle de DSF avec qui nous avons coutume de partager les dates. Une AG particulière donc, et placée sous le signe de la nouveauté avec notamment la mise en place de tables rondes articulées autour de différents sujets proposés par le bureau dans le cadre desquelles les adhérents pourront s'impliquer activement. Ces nouveaux ateliers seront programmés mardi après le déjeuner, permettant ainsi aux adhérents de poursuivre et de renforcer pendant tout l'après-midi leurs échanges avec les fournisseurs présents. Une journée bien remplie en perspective !



À noter que l'ADSP étudie avec l'AFMONT, la possibilité de revenir rapidement sur des dates et lieux communs avec l'AG de DSF afin de mutualiser les investissements, financiers et humains. ▲

# Les métiers évoluent... tout comme les formations

**Bernard-Pascal Mousselard a prit en janvier dernier la présidence de la commission formation de l'ADSP.** Directeur des pistes de Saint-François-Longchamp, ex-formateur au sein de l'ADSP en qualité de maître pisteur dès 2003, membre du bureau depuis octobre 2012, le nouveau président s'attache à mettre en œuvre les orientations élaborées par son prédécesseur, Guy Bochatay et, parmi elles, la multiplication des lieux de stages.

Le bureau l'a chargé de mettre en place cette année un autre mode de fonctionnement qui réponde aux demandes des adhérents et en particulier de se rapprocher, en terme de lieu, des stations.

Outre l'organisation des stages pisteurs 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés, des stages maîtres chiens et de la formation continue en lien étroit avec DSF, l'ENSA et l'Association Nationale des Pisteurs Secouristes, le nouveau président a également pour mission de créer une équipe pédagogique référente intégrant, entre autre, moniteurs de ski et médecin. *"Nous devons intégrer en permanence de nouveaux éléments ainsi que des compétences nouvelles en matière de management de petits groupes par exemple, ou dans le domaine juridique !"*

Les équipes de l'ADSP, et particulièrement Martine Flammier, continuent à ses côtés de s'impliquer dans le large et vaste domaine de la formation, initiale ou continue. *"Le métier évolue. Tout comme les demandes des pisteurs. Et les missions de l'ADSP !"*

Un chantier inépuisable ! ▲



## La production de neige de culture et les coûts

**Outre l'investissement, les coûts de production de neige de culture interviennent de façon significative dans les charges d'exploitation des sociétés de remontées mécaniques.** Ils se répartissent sur 4 postes majeurs : charges de personnel, coût énergétique, régilage de la neige (damage) et maintenance.

Il est difficile de sortir un ratio du coût énergétique d'un m<sup>3</sup> produit de façon universelle, car ce poste dépend de la configuration de l'installation, et en particulier de celle de la ressource en eau qui peut se trouver en partie haute ou basse du domaine à enneiger.

En revanche, l'énergie relative à l'air nécessaire peut varier de façon importante (et universelle quelque soit la configuration du site) en fonction de l'efficacité énergétique des enneigeurs, consommation d'air ou rapport air/eau pour les enneigeurs bifluïdes, efficacité aérodynamique pour les enneigeurs monofluïdes. Si l'évolution des enneigeurs bifluïdes de mélange interne à mélange externe a permis une avancée énorme, il subsiste encore des possibilités d'amélioration. Le régilage de la neige est également un élément clé dans la skiabilité des pistes et dernier maillon de la chaîne de la production de la neige. Il mobilise des moyens importants qui peuvent différer selon que le travail est fait avant ou pendant l'exploitation, selon qu'il s'agisse de préparer une piste ou d'étaler des tas de neige.

C'est pourquoi **la distribution de la neige sur la surface à couvrir constitue un axe d'économie importante**, même si la performance théorique de production d'une installation apparaît satisfaisante sur le papier : elle dépend du nombre et du type d'enneigeurs.

Sur le plan de l'énergie, TechnoAlpin travaille en permanence sur le sujet et apporte des réponses sur deux fronts : la lance V3 EE (réduction significative de la consommation d'air), le TF10 (gain de production pour une même puissance électrique).

Sur le plan du régilage, TechnoAlpin y répond depuis plusieurs années avec des enneigeurs ventilateurs à forte portée de jet et balayage intégré, qui augmentent la surface couverte par un enneigeur et réduisent l'effet de tas. ▲

[www.technoalpin.fr](http://www.technoalpin.fr)

### FLASH ■ ■ ■

#### L'ANENA PRÉPARE L'ISSW 2013

L'ISSW 2013 est un rassemblement international de scientifiques et de professionnels de la montagne, qui aura lieu pour la première fois en France du 7 au 11 Octobre 2013 à Grenoble et à Chamonix. Ce rassemblement est une occasion exceptionnelle de pouvoir partager son expérience et son savoir-faire avec des professionnels et des scientifiques du monde entier sur le thème de la neige et des avalanches. De nombreuses sessions sont susceptibles d'intéresser les adhérents de l'ADSP (progression en terrain avalancheux et évaluation de la stabilité du manteau neigeux, gestion de crise, accidents d'avalanches et secours, protection paravalanche, déclenchement artificiel et réduction des risques, gestion de la neige, formation des pratiquants et des professionnels, etc.).

Détail du programme et des sessions sur [www.issw2013.com](http://www.issw2013.com)

JEUDI 25 AVRIL 2013 DE 14H À 17H • ALPIPRO-CHAMBÉRY

# Sécurité sur les pistes de ski : évolutions et prospective

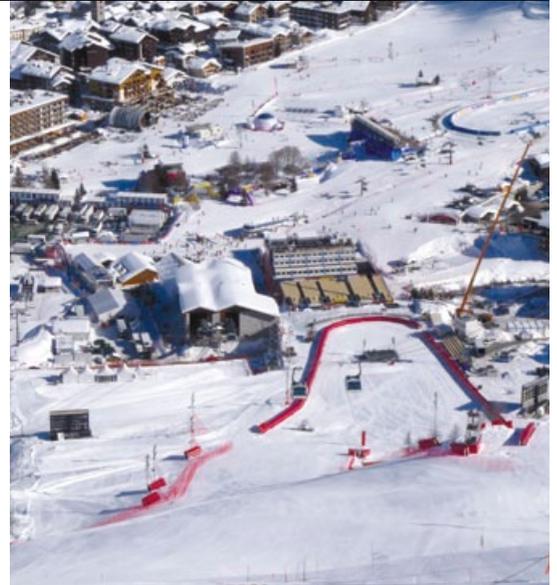
Une thématique qui concerne tout autant les élus que les exploitants, les services des pistes et bien sûr les pratiquants.

L'ADSP propose une table ronde articulée autour de ce grand sujet d'actualité, dont la présidence est assurée par un collège d'experts parmi lesquels Benjamin Blanc (Directeur de la station du Mont Ventoux et Président de l'ADSP), André Plaisance (Maire de la Vallée des Belleville et Président de la FNSSDS), Charlotte Trolez (Juriste Société Fidal Pôle Montagne), Dominique Letang (Directeur de l'Anena), un représentant de Domaines Skiabiles de France et un représentant de l'Afmont (Association des Fournisseurs de Montagne).

Une occasion de faire un point en fin de saison sur les innovations et les évolutions techniques en matière de sécurité, la législation et les dernières jurisprudences mais également les comportements des pratiquants et les enjeux de leur gestion par les exploitants et les services des pistes.

## L'accès à la conférence est libre pour tous les visiteurs du salon.

Sont plus particulièrement concernés bien sûr les directeurs de pistes, les exploitants, les élus, le personnel des services des pistes, les autorités diverses (gendarmerie, préfecture...), les juristes ainsi que les membres des différents organismes liés à l'exploitation et au développement de la montagne (Anena, Domaines Skiabiles de France, Ecoles de Ski, Associations diverses, etc.) ▲



## PROGRAMME DE LA CONFERENCE DU 25 AVRIL 2013

(provisoire au 9 avril 2013 et susceptible de modifications)

- 1 • Évolutions techniques en matière de sécurisation des pistes, respect des normes : Afmont et un directeur de pistes
- 2 • Évolution de la jurisprudence en matière de responsabilité : Afmont - Société Fidal, pôle montagne (Charlotte Trolez) et Eric Provost (Directeur Technique Valloire)
- 3 • Approche pédagogique des comportements skieurs : Afmont - Domaines Skiabiles de France - Jean Luc Jaouen (Directeur des pistes de Chamrousse)
- 4 • Le métier de Directeur de pistes : Afmont - Christian Reverbel (Directeur Général Adjoint de l'Alpe d'Huez) - Jean Yves Duperthuy (Directeur des pistes des Contamines Montjoie)

## ENVIRONNEMENT

# Protéger nos paysages grâce à des semences de qualité

**Reverdier, enherber, engazonner, revégétaliser... la remise en état de zones dégradées ou remaniées en montagne est capitale.** Le

diagnostic technique doit se réaliser dès l'Etude du projet, l'anticipation ainsi menée permet de sélectionner et réserver la qualité optimale des semences nécessaires. Des mélanges de plusieurs espèces seront alors utilisés, la plupart du temps appliqués par projection (utilisation d'hydrosemoirs qui répartissent sur les sols, eau, semences, engrais et fixateurs). Cette opération permet à court terme de limiter l'érosion superficielle des sols, de favoriser le retour progressif d'une végétation locale et de retrouver des paysages attractifs. Elle assure la réintégration rapide de la zone de travail dans le paysage naturel.

Depuis une quarantaine d'années, les Gazons de France participent à ces travaux d'aménagements comme créateur de variétés pour gazons ou prairies, comme producteur de semences, en particulier sur le territoire français, comme partenaire de producteurs de semences d'espèces locales et comme concepteur de compositions adaptées aux différentes contraintes rencontrées par les professionnels de la montagne. En intégrant régulièrement des nouvelles variétés ou espèces et en tenant compte de la particularité de chaque terroir, les compositions proposées sont faciles à utiliser, équilibrées et persistantes.

Au-delà des alpages, des variétés gazon sont sélectionnées en espèces pures ou mélanges adaptés à la création, rénovation et entretien des pelouses d'agrément, zones sportives (parcours de golf, stades et hippodromes) et fleuries tels que les parcs paysagers. ▲

[www.plan-environnement.com](http://www.plan-environnement.com)  
<http://plusvertelavie.net>





## Lorsque le juge s'appuie sur les normes AFNOR...

Les normes AFNOR font, depuis les années 2000, référence dans le milieu des professionnels de la montagne. Elles peuvent, si elles sont visées dans un arrêté municipal de sécurité, devenir réglementaires, mais également faire référence dans le cadre d'un jugement. Le juge judiciaire a été amené à analyser la mise en œuvre de ces textes de référence en matière de balisage et de signalisation, suite à un accident survenu sur une piste de ski alpin.

### Rappel du contexte

Alors qu'il évoluait sur une piste verte, un skieur débutant n'a pas réussi à s'arrêter au bas de cette piste et a chuté sur un parking situé en contrebas. Les conséquences de cet accident furent une incapacité totale de travail de plus de 3 mois.

### La responsabilité de la commune a-t-elle été engagée ?

En première instance, la commune, en tant que personne morale gestionnaire du site, a été condamnée pénalement, pour ne pas avoir installé des filets de **protection** à un endroit « dangereux », mais seulement un filet de « balisage ».

### Mais le juge de la Cour d'Appel a ensuite tranché en faveur de l'exploitant, pour quelles raisons ?

La commune a décidé de faire appel de ce jugement et d'orienter ses moyens de défense sur l'application de la norme AFNOR.

Dans une décision en date du 22 mars 2007, la Cour d'Appel, Chambre Correctionnelle, de Grenoble a retenu « (...) qu'à défaut d'obligation

légale ou réglementaire, il existe une norme Française homologuée par le directeur de l'AFNOR dont il ressort que les pistes dites vertes doivent être des pistes faciles, que la signalisation des dangers se fait par divers équipements dont les filets en bande de couleur orange sur support libre, sans hauteur particulière imposée, qu'à proximité de zones dangereuses des dispositifs spécifiques de protection sont à mettre en place pour limiter les conséquences d'un éventuel accident.

Les faits reprochés doivent donc être examinés au regard des autres manquements au vu notamment des recommandations de cette norme (...) »

Le Cour a donc examiné, sur les bases de la norme AFNOR, si les dispositifs de balisage et de signalisation en place suffisaient au regard de la configuration des lieux ou s'il fallait prévoir un dispositif de protection. Les juges n'ont retenu aucune faute pénale à l'encontre de la commune et de ses représentants et ont relaxé la commune des fins de la poursuite. En effet, il importait que le balisage et la signalisation existent et soient suffisamment visibles pour avertir les skieurs du danger et de la nécessité de s'arrêter, et non que ce filet soit infranchissable. ▲

Point juridique par Charlotte Trolez du Pôle Montagne Cabinet d'Avocats Fidal.

**Pour aller plus loin :** Cour d'Appel de Grenoble 22 mars 2007. Chambre des appels correctionnels, n°06/00576 « Les Annonces de la Seine » Droit de la Montagne, supplément au numéro 16 du lundi 5 mars 2012.



### QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR LA SAISON 2013/2014

- Réglementer l'accès aux pistes, ainsi qu'aux zones spécifiques, telles que les snowparks et stades de biathlon, par arrêté municipal.
- Si elles sont appliquées sur le terrain : il est possible de viser les normes AFNOR et les référentiels dans les arrêtés municipaux.
- Vérifier la cohérence entre le contenu des arrêtés et ce qui se fait en pratique sur le terrain.
- Vérifier et mettre à jour tous les documents relatifs à la sécurité (AM fixant les tarifs des secours, plan départemental de secours...).
- Réunir la Commission Municipale de Sécurité.
- Veiller à la bonne information du public : vérifier et mettre à jour les points d'information des domaines skiables alpins et nordique (parfois visés dans l'arrêté municipal).



Directeur de publication : Benjamin Blanc

Conception/ Rédaction : S. Merindol-Bonnécuelle



ADSP - Association Nationale des Directeurs des Pistes et de la Sécurité de Stations de Sports d'Hiver  
Les Etalons Dessus  
40 route des Safranay  
73660 St-Rémy-de-Maurienne  
Tél. : 04 79 59 32 62  
Portable : 06 86 65 33 63  
mail : adsp.secretariat@sfr.fr  
[www.adsp.org](http://www.adsp.org)

